

Commission recherche en formation plénière

11 janvier 2022

13h30-17h30

Compte rendu rédigé par les élus PULS au sein de la CR

Ordre du jour :

1. Informations de la Présidente ;
2. Adoption du procès-verbal de la Commission de la recherche du 16 novembre 2021 ;
3. Présentation des mobilités internationales « recherche » et du projet avec la Corée du Sud (en présence des directrices et directeurs d'unités) ;
4. Perspectives ouvertes sur la recherche à Sorbonne Alliance : compte rendu de la réunion du 10/12/2021 (en présence des directrices et directeurs d'unités) ;
5. Validation de la création du GIS « Euro-Lab – Réseau Interdisciplinaire pour la Recherche sur l'Union Européenne » porté par Paris 1 ;
6. Finalisation de la ventilation de l'enveloppe recherche ;
7. Discussion sur le Décret n° 2021-1423 du 29 octobre 2021 relatif à l'éméritat des professeurs des universités et des maîtres de conférences ;
8. Questions diverses.

1. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

La présidente présente ses vœux et fait un bilan de ce qui a été réalisé ou est en cours.

Elle commence par le PIA4 : 18 millions d'euros ont été obtenus et le processus de conventionnement avec ANR est en cours.

Elle évoque ensuite les contrats doctoraux supplémentaires SHS. Les recrutements ont été réalisés : 6 contrats doctoraux fléchés UNA Europa + 2 contrats interdisciplinaires. On ne sait pas si cette enveloppe sera renouvelée l'an prochain. Des démarches seront faites pour le savoir de manière à pouvoir anticiper les recrutements plus sereinement dans l'avenir.

Elle annonce une initiative qui a été décidée par l'équipe présidentielle : affecter au CA une enveloppe de 500 000 euros pour financer des projets qui remontent de tous les conseils et qui seront arbitrés par le CA. Il y aura donc un travail à faire en interne avec la CR, éventuellement en partenariat avec la CFVU pour faire remonter des projets.

Violaine Sébillotte indique que cette enveloppe n'a pas encore fait l'objet de discussion au sein de la CR et/ou du CAC. La ventilation va être votée en CA le 17 mars. Nous aurons l'occasion d'en discuter le 5 février en CR et en CAC.

Christine Neau-Leduc à propos de cette enveloppe : L'idée est aussi de s'inscrire dans le projet stratégique d'établissement et d'imaginer des actions qui pourront être financées dans ce cadre. Les Montants demandés sont libres (du petit au gros financements)

Un élu PULS : je n'ai pas bien compris la ventilation de cette enveloppe ?

Christine Neau-Leduc : Chaque instance a son enveloppe mais il nous a paru pertinent que l'établissement soit aussi détenteur d'une enveloppe. Mais ce n'est pas une enveloppe destinée strictement au CA, c'est-à-dire à des projets qui émaneraient de cette instance. Cela peut être des projets portés par les autres instances. Le cadre est nouveau. C'est libre, et non directif.

Violaine Sébillotte : de nombreuses propositions avaient été faites en CR au moment de la discussion sur la ventilation des crédits supplémentaires dédiés à la recherche ; on pourrait reprendre certaines de ces propositions, dans le cadre de l'enveloppe attribuée au CA, en s'appuyant notamment sur cette discussion.

Christine Neau-Leduc : Nous allons travailler sur l'échéancier la semaine prochaine lorsqu'on en parlera au CA. En attendant vous avez un CR et un CAC pour en parler et vous préparer.

Un élu 'Paris 1 en Commun' : quelle est la compétence du CA sur l'expertise des projets ? L'organisation la plus simple ne serait-elle pas de confier aux conseils le soin d'examiner les dossiers et de les classer ? La CR et le CAC sont habitués à cette activité d'examen et de sélection. Et est-ce un financement pluriannuel, annuel ... ?

Christine Neau-Leduc : je ne sais pas si cette enveloppe sera renouvelée l'an prochain. En revanche, on peut décider que cette enveloppe sera distribuée en plusieurs fois. C'est expérimental cette année : d'ailleurs l'idée de cette enveloppe n'était pas partagée par tous. Concernant l'expertise, il ne s'agit pas nécessairement de projets de recherche mais aussi d'actions sur l'organisation administrative, ou les données de la recherche, etc. qui s'inscrivent dans la stratégie de l'établissement.

Une élue PULS : je ne comprends pas bien On va faire des projets sur des projets ?

Christine Neau-Leduc : l'idée est que les conseils sont aussi des acteurs des projets et pas seulement des évaluateurs des projets des autres. Ce n'est pas la même chose. L'objectif est de faire jouer un rôle plein aux élus des conseils. Les personnes administratives pourraient également proposer des projets. Cela peut surprendre. Il s'agit d'une expérimentation pour essayer de créer de nouvelles dynamiques.

Un invité intervient en tant que directeur d'un projet PIA2 et revient sur ce thème du PIA2. Dans ce cadre, il est prévu une évaluation à mi-parcours par le même jury que celui qui l'avait approuvé. Le caractère pluriannuel des projets est un avantage dont il faut se servir. On peut ensuite voir combien il reste et redéfinir la distribution des moyens en fonction.

Christine Neau-Leduc : oui pour le PIA4. Pour l'enveloppe dont nous parlons maintenant, celle du CA, nous ne savons pas si elle sera reconduite. On espère pouvoir la reproduire mais par fonction je suis tenue à une certaine prudence. En revanche, on peut décider que les projets qui sont acceptés cette année pourront se déployer sur un an ou deux ans.

Un élu 'Paris 1 en Commun' : je n'avais pas compris que les projets émanaient des conseils et de leurs membres. Les conseils ne peuvent être parties prenantes et évaluateurs. D'où le rôle du CA. Mais ne faut-il pas ouvrir à l'ensemble des collègues, aux Directeurs de composantes et interdire les propositions individuelles ?

Christine Neau-Leduc : Pourquoi pas mais l'idée est d'avoir une certaine efficacité.

L'élu 'Paris 1 en Commun' : si le pouvoir de déposer un projet de recherche revient aux membres de conseils cela pose un problème d'égalité au sein de l'établissement. Il faut ouvrir un peu ou imposer un format de réponse qui oblige à l'implication des composantes.

Violaine Sébillotte : je m'excuse mais nous n'avons jusque-là pas fonctionné comme cela. C'est un test, on travaille toujours dans l'urgence mais il ne faut pas que l'on passe à côté de cette opportunité. Et nous faire confiance pour travailler avec un peu de hauteur par rapport à nos appartenances.

Christine Neau-Leduc : Cette question va être abordée en CA la semaine prochaine. L'idée n'est pas de démultiplier les appels à projet mais de créer une nouvelle dynamique.

La présidence ajoute une dernière information : l'appel contrat doctoraux handicaps va sortir. Le ministère en finance 1 et l'université 1. Cela permet d'augmenter le nombre de contrats doctoraux et de soutenir des doctorants dans des situations difficiles.

L'ordre du jour est modifié à la marge, afin de poursuivre la réunion en présence des directeurs d'unités.

3. PRESENTATION DES MOBILITES INTERNATIONALES « RECHERCHE » ET DU PROJET AVEC LA COREE DU SUD

Présentation faite par **Camille Salinesi** : Paris 1 est porteur de programmes stratégiques, dont le programme Alliance. Ce programme est très vivant et contribue à l'internationalisation de l'université. Il indique avoir proposé de prendre le modèle de ce programme et de le dupliquer en direction de l'Asie. Un pays cible : la Corée. Il faut maintenant constituer les relations. Paris 1 sera le cœur de ce nouveau programme. L'ambition est la même que celle du programme Alliance. Se rapprocher des universitaires coréens pas seulement sur l'enseignement mais aussi sur la recherche. Il faut développer le réseau des forces que nous avons à Paris 1 des enseignants chercheurs qui travaillent sur et avec l'Asie. L'idée est que ces enseignants chercheurs soient les wagons de tête de ce projet. Il faut donc faire la liste dans chaque composante des enseignants chercheurs qui travaillent avec l'Asie. C'est un cofinancement des universités partenaires qui est visé. En Corée, l'industrie est plus présente dans la recherche qu'en France. Il n'est pas exclu que l'on sollicite la fondation. Il ne s'agit pas de faire concurrence au programme Alliance.

Violaine Sébillotte : Qu'est-ce qui intéresse la Corée du Sud dans ce partenariat ?

Camille Salinesi : Ce sont des universités qui sont intéressées par des collaborations avec des universités de sciences sociales, même si ce sont souvent des universités de sciences dures. Mais je n'ai pas encore fait ma première mission là-bas.

Un élu : C'est une connexion intéressante pour les questions de démographie.

Camille Salinesi : les collègues intéressés peuvent m'écrire directement. Un message de la DIREVAL sera envoyé.

La mobilité internationale des EC et des personnels nous intéresse beaucoup. Ce sont toujours les mêmes qui sollicitent les financements et les mécanismes. Il faut donc relancer la mobilité internationale des EC. Il y a 3 grands programmes : Paris 1 (Alliance, Viadrina, Maison française d'Oxford), Erasmus+ et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il y a aussi l'appartement à New York, mis à disposition avec une aide financière pour les collègues dont les recherches le nécessitent.

Pour Erasmus+, il est souhaitable de viser les universités membres de UNA-Europa mais ce n'est pas obligatoire. La règle : au moins 2 jours sur place. Le financement couvre le déplacement et les dépenses sur place.

Pour les mobilité Internationale de Crédit [i.e. mobilités entre les pays du programme Erasmus + et des pays partenaires du programme Erasmus+], elles concernent les mobilités hors-Europe. En ce moment, des financements sont offerts pour l'Afrique du Sud, Tunisie, Ukraine.

Un intervenant remarque qu'il y a une série de programmes dont les dates changent et les dispositions changent en fonction du pays cible.

Tout cela est documenté sur l'intranet. Procédures, mécanismes de mobilité.

Une personnalité extérieure (élu) : les délégations CNRS peuvent être utilisées par les EC pour les mobilités.

Une élue 'Réinventons Paris 1' : l'objectif serait de favoriser la mobilité pour la recherche, sur des thématique recherche, coopération. Or on n'a pas les moyens à Paris 1 d'entreprendre ce type de mobilité, qui sont plutôt réservée à l'enseignement.

Un élu PULS : qu'en est-il pour les PRAG ? Quels sont les dispositifs qui pourraient améliorer la mobilité des PRAG dès lors qu'ils ou elles sont inséré.e.s dans la recherche ?

Camille Salinesi : ni les PRAG, ni les ATER ou professeurs associés ne sont exclus de ces programmes. Il ne faut pas hésiter à soumettre des projets. Par ailleurs, le laboratoire peut financer la mobilité de tous ses membres.

Une élue PULS : Une question très pratique. Comment est-il possible de combiner les missions avec nos obligations d'enseignement ? il est souvent difficile de concevoir une mission de recherche sur des périodes extrêmement courtes.

Camille Salinesi : les EC sont en général déchargés de leur enseignement pendant leur mission, mais ce n'est pas gravé dans le marbre. Il faudrait préciser les choses. Pour les autres projets non Erasmus+ il n'y a pas de dispositif prévu. Il y a aussi le téléenseignement, mais ce n'est pas satisfaisant lorsqu'il s'agit d'une mobilité longue.

4. PERSPECTIVES OUVERTES SUR LA RECHERCHE A SORBONNE ALLIANCE

La présentation est faite par **Cécile Falies**. Elle propose un point d'étape sur les collaborations en cours. Entre l'ESCP, Sorbonne nouvelle et P1. La réunion du 10 décembre avec les directeurs d'unité a permis de faire le point sur les coopérations. Ont été Recensées les unités qui sont en liens réguliers avec les partenaires de Sorbonne Alliance : LAMOP, PRODIG, LADYSS, IFIMO, IGPF, PRISM et SPHERE, IMAF, IXA. 2 codirections de thèses + 2 projets éditoriaux. Mais surtout des collaborations liées aux études aréales, sur des méthodologies (nouvelles écritures ...) ou des thématiques communes.

La nouveauté est de s'appuyer sur des chaires comme ESOP (Economie Sociale, Protection et Société) ; s'appuyer sur ce qui existe déjà : les collaborations entre les doctorants qui sont peu visibles et peu valorisées. A renforcer. Réfléchir à des formats filés de professeurs invités (15 jours à P1 puis P3...). Des relations assez fortes à approfondir. Elle finit en demandant si les directeurs d'unité présents veulent ajouter quelque chose.

Christine Neau-Leduc : Condorcet redépose son projet PIA avec tout un volet nouvelles écritures.

Les directeurs d'unités sont invités à quitter la réunion.

2. ADOPTION DU CR DU 16 NOVEMBRE.

=> Le CR est adopté à l'unanimité.

Un élu 'Paris 1 en Commun' demande que l'on rappelle les modalités de diffusion actuelle des PV.

Éric Zyla : Une fois votés, les CR sont mis à disposition sur l'intranet.

L'élu 'Paris 1 en Commun' : question sur les modalités de diffusion des PV. Est-ce qu'il ne serait pas souhaitable de les diffuser car les gens ne vont pas faire la démarche de les consulter par eux-mêmes.

Eric Zyla : Oui c'est possible.

Christine Neau-Leduc : nous avons un gros souci de diffusion de ces PV des instances dans un délai acceptable. Notamment les PV des CA.

5. VALIDATION DE LA CREATION DU GIS « EURO-LAB - RESEAU INTERDISCIPLINAIRE SUR LA RECHERCHE SUR L'UNION EUROPEENNE »

Violaine Sébillotte présente le GIS qui a été signé par tous les autres partenaires, mais pas encore par Paris 1. Groupement d'Intérêt Scientifique dont la cérémonie de lancement sera un colloque le 26 janvier. Réunit 26 partenaires. Entièrement dédié aux européenistes et pluridisciplinaire : sont concernés les sciences politiques, l'histoire, le droit, la géographie, etc. Installé au sein de la D2P. A pour fonction d'aider au montage de projet Jean Monnet. Paris 1 soutient le GIS en y apportant un poste administratif à temps partiel. Les autres partenaires apportent une dotation financière.

Un élu 'Paris 1 en Commun' souligne l'importance pour le département de sciences politiques de structurer les études européennes, qui est un axe structurant de cette discipline au sein de l'université. C'est un très bon projet.

Une élue PULS intervient avec une remarque factuelle : l'UMR 8545 apparaît 2 fois, au titre de Paris 1 et de l'EHESS, ce qui est bizarre et je suis étonnée de ne pas trouver le CES dans la liste, alors que le CES a également un axe « économie internationale ». Une question sur l'apport par Paris 1 d'un mi-temps gestionnaire administratif et financier. Compte tenu du sous-encadrement de P1 en personnel administratif, je suis gênée que l'apport de P1 soit en termes administratifs plutôt que financier. A moins que ce ne soit un support créé en plus ?

Eric Zyla : Ce poste est financé par la cotisation de l'ensemble des membres. C'est sur ressources propres.

Christine Neau-Leduc : C'est l'université Paris 1 qui porte le GIS, mais le poste à mi-temps est financé sur ressources propres par le GIS. C'est un CDD.

Une élue 'Réinventons Paris 1' revient sur la question du CES. Le programme n'exclue aucune unité de recherche.

=> Adopté à l'unanimité.

6. FINALISATION DE LA VENTILATION DE L'ENVELOPPE RECHERCHE

Violaine Sébillotte indique qu'il nous faut statuer sur la ventilation du reliquat de 91 625 euros. Des discussions ont eu lieu en CPR. Depuis on a un petit peu avancé. Les élus ont apporté aussi leur contribution. Il faut statuer mais en sachant qu'il y a d'autres possibilités de financements notamment les 500 000 € affectés au CA, dont nous avons parlé tout à l'heure.

La proposition de création d'un poste de chargé de mission bibliométrie est retirée car elle a été votée lors de la campagne emploi : elle est d'ores et déjà financée. Reste le soutien au CES. Le CES et Phare sollicitent notre soutien pour la préservation d'un fonds patrimonial en mauvais état. **Violaine Sébillotte** invite les conseillers à consulter un document déposé en ligne.

Une élue PULS intervient pour souligner que le document n'est en ligne que depuis ce matin.

Violaine Sébillotte : il s'agit d'un document dont une première version a été donné le 16 novembre.

L'élue PULS : quatre nouveaux documents ont été mis en ligne aujourd'hui même. C'est une question de principe, il faut avoir les documents à l'avance.

Violaine Sébillotte : il faut effectivement travailler à ce que les élus aient les documents à l'avance.

Elle présente la demande conjointe CES-PHARE : financement pour entretenir le fonds patrimonial Depitre : Fourchette haute de 37 000 € pour remettre en état ce fonds (les ouvrages les plus détériorés) + le recrutement d'un CDD pour un total de 42 000 €. **Violaine Sébillotte** soutient cette demande qui permettrait l'université de prendre ses responsabilités. On a voté dans une précédente CR le principe du soutien, mais non le montant.

Un élu 'Paris 1 en Commun' : selon le document en ligne, ce financement leur permet d'envisager une première étape dans la préservation du fonds ; cela signifie que ce n'est pas fini. Il faut donc veiller à ce que le soutien ne devienne pas récurrent.

Une élue PULS : Les 37000 euros ne concernent que les 123 ouvrages en mauvais état, et non ceux qui sont en état moyen. Il sera certainement possible de mobiliser d'autres fonds par la suite. Le fond est composé de premières éditions (début XVIIIe siècle), des 33 volumes de l'Encyclopédie, certains ouvrages sont cotés entre 35000 et 70000 euros. C'est un fonds unique qui regroupe des ouvrages portant sur un thème spécifique, l'économie (économistes, philosophes).

Il faudrait trouver des financements autres afin de remettre en état et d'entretenir les autres ouvrages. Ici la CR est sollicitée en urgence pour les ouvrages en mauvais état. Il faut qu'il y ait néanmoins un travail commun pour financer l'opération d'entretien du fonds.

Violaine Sébillotte : au niveau de la CP-CR, ont été évoqués des assistants recherche, mais aussi des personnels pour les directeurs d'unité à qui on demande de remplir sans cesse des questionnaires ; autres propositions : doter le prix de thèse ou encore des dotations pour la mobilité internationale recherche, des financements pour les révisions d'articles, pour la mobilité des doctorants (enveloppe spécifique pour les ED destinée à la mobilité des doctorants). Il reste 49 000 euros (soit 91 000 € - 42 000 €). Dès que l'on parle de mission, traduction, soutien à la recherche, il est difficile d'arbitrer. Il faudrait renvoyer cela aux unités de recherche, quitte à augmenter les dotations des unités de recherche. Cela pourrait faire partie des projets plus large à prendre sur l'enveloppe des 500000 euros.

Il faudrait favoriser la mobilité des doctorants. Cela implique que les crédits supplémentaires soient gérés par les Écoles doctorales. Elle propose donc que le fond de 49 000 € soit réparti entre les Ecoles Doctorales.

Un élu 'Paris 1 en Commun' suggère d'augmenter le montant destiné aux AAP. Il revient sur la question des doctorants et considère qu'il est préférable que l'argent soit lié à des projets spécifiques plutôt qu'à des fonctions (traduction, etc.) et qu'il profite à tous les chercheurs et non seulement aux doctorants.

Un autre élu 'Paris 1 en Commun' : une aide pour la traduction serait bienvenue. Elle devrait être attribuée aux unités de recherche, en leur demandant de consacrer la somme aux révisions d'articles ou missions.

Un élu 'Réinventons Paris 1' : il reste de l'argent dans les ED car peu de missions financées. Et financer les ED revient aussi indirectement à financer les unités de recherche, puisque les doctorants y font appel.

Une élue PULS considère qu'abonder les AAP avec ce fonds est gênant : il nous faut des financements récurrents. Ce serait un mauvais signal que de dire que le fond supplémentaire est redistribué vers les AAP. Par ailleurs, les doctorants ont certainement besoin d'aide, mais peut-être pas d'une aide pour les missions. Ce n'est en effet pas la meilleure année pour mettre de côté une somme pour financer les missions, ce serait faire fi de la situation sanitaire actuelle. Il vaut mieux par aider les doctorants plutôt avec une aide à la traduction.

Un élu 'Paris 1 en Commun' : le problème est comment on attribue ces fonds, comment on sélectionne qui en bénéficie.

Une autre élue PULS propose de consulter les doctorants présents.

Violaine Sébillotte : il est plus simple de confier cette enveloppe aux écoles doctorales.

- ⇒ *Vote sur les 42 000 euros pour le fond du centre de doc du CES : adopté à l'unanimité.*
- ⇒ *Vote sur la ventilation des 49625 euros restants, auprès des ED, pour des utilisations vers l'international (mission, révision de traduction) : adopté à l'unanimité*

7. EMERITAT

Violaine Sébillotte : le décret du 29 octobre 2021 transforme les procédures d'éméritat et ouvre l'éméritat aux MCF non HDR. Le décret prévoit une limite de 5 ans pour la première demande d'éméritat, renouvelable 2 fois. La durée des renouvellements ne peut excéder la première durée accordée. Il faut prévoir une note de cadrage pour l'établissement.

Violaine Sébillotte propose une charte de délivrance de l'éméritat aux EC limitant à 5 ans la première demande (et à 15 ans au total avec le renouvellement).

Un élu 'Réinventons Paris 1' demande à ce que soient clarifiées les missions que peuvent prendre en charge les émérites : celles de Président de jury de thèse, rapporteur, garant de HDR, ...etc. Il y a en effet sur ce point dissension entre le ministère et la DAIJ sur l'interprétation des textes. A préciser.

Une élue PULS trouve ce décret irrespectueux et s'interroge sur sa cohérence puisqu'il demande à l'université de se conformer à un texte qui bafoue sa soi-disant autonomie. L'éméritat ne coûte rien à l'université. Pourquoi donc le limiter à 5 ans alors que, à Paris 1, sa durée était de 8ans renouvelable ?

Une discussion assez confuse se déroule sur la transition : que fait-on pour les EC actuellement émérites qui vont basculer dans le nouveau système ?

=> *Vote sur 5 ans renouvelable 2 fois : adopté à l'unanimité*

8. QUESTIONS DIVERSES

Une élue PULS souhaite soulever 3 questions diverses :

- *Une charte des retraités* avait été votée mais pas finalisée qu'on pourrait reprendre.
- La question de la *fondation Panthéon-Sorbonne* ? Que devient-elle ? A peu aucune action n'est indiquée sur son site (cf. les deux liens disponibles).
- *Point sur le CNU* : le ministère a décidé la fin des contingentements nationaux pour les promotions. Quelle réaction de notre part ?

Violaine Sébillotte : concernant le point c, on en parlera au CAC restreint du 25 janvier, avec les EC de P1 qui appartiennent au CNU.

Un élu 'Réinventons Paris 1' : il y a eu un courrier de la CP-CNU à la Ministre, les présidents menacent de démissionner.

Une autre élue PULS : Toutes les sections CNU ne sont pas nécessairement prêtes à démissionner.

Un élu 'Paris 1 en Commun' : la fin des contingentements nationaux de promotions signifie-t-il la fin de la compensation des promotions pour les établissements ? Cela risque de se produire, si bien que les promotions dépendront des moyens des établissements.

L'élue 'Réinventons Paris 1' demande également à prendre la parole sur des questions diverses, autour des décrets qui sont parus fin 2021 :

- *Un décret concerne le régime indemnitaire des EC. Budget du ministère ?*

Violaine Sébillotte : c'est le RIPEC, dont S. Messai, VP RH s'occupe. La question relève aussi du CA.

- *Un décret concerne le repyramidage. Qu'en est-il pour P1 ?*

Violaine Sébillotte : la question sera également discutée en CA. Il y a eu 6 postes pour P1, 3 postes étant affectés cette année et 3 l'an prochain.

- *Un décret concerne la mise en place de contrats chaires prof. junior* : l'université va-t-elle faire des recrutements en 2022 ?

Violaine Sébillotte : le sujet a été discuté récemment. Cette année, 90 chaires ont été distribuées dans les établissements. La Présidente doit décider de la position de P1. L'université est partie pour candidater. Consulter les composantes pour savoir s'il y a des projets qui relèvent de la stratégie d'établissement : des postes qui ne sont pas pris en charge dans les dialogues de gestion car pas assez centraux pour les composantes... L'objectif est de ne pas entrer en concurrence avec les postes traditionnels. L'avantage de ces chaires est qu'elles n'entrent pas dans le plafond d'emplois de l'établissement. Il faut mettre en place une procédure en place pour faire remonter des projets de chaire. On a un plafond qui correspond à 4 projets. A remonter pour le 20/02.

La question sera discutée au CAC du 25/01.

Une élue PULS : cela va à l'inverse de ce qui a été annoncé lors de la campagne électorale. Le 25/01, nous voterons donc sur un processus qui sera déjà décidé ?

Violaine Sébillotte : il sera possible de voter contre le 25/01. Certes, cela ne va pas dans le sens de ce qui a été dit l'an dernier. Mais il ne faut pas se priver d'une possibilité qui nous est offerte. Difficile de passer à côté de cette proposition.

L'élue PULS : on nous achète comme d'habitude. Ce n'est pas un cadeau à faire aux jeunes. Nous allons embaucher des jeunes avec des conditions extraordinaires, pendant 6 ans, et ensuite nous leur offrirons le même régime que les autres.

Violaine Sébillotte : On reprendra la discussion le 25/01.

Une doctorante élue : nous sommes mis devant le fait accompli. Les doctorants étaient contre. Les promesses d'embauche n'engagent que ceux qui y croient. On nous avait promis une discussion. Celle-ci n'a pas eu lieu.

Un élu 'Réinventons Paris 1' : y a-t-il eu consultation des DU et des directeurs de composante ?

Violaine Sébillotte : non, nous n'en sommes pas encore là.

Un élu 'Paris 1 en Commun' : Nous ne sommes pas mis devant le fait accompli. Il faut en parler en CAC.

Une élue PULS : qui va décider ?

Violaine Sébillotte : le CAC est décisionnaire.

L'élue 'Réinventons Paris 1' : et si certaines composantes veulent faire remonter des demandes et d'autres pas ?

Violaine Sébillotte : cela sera abordé le 25

Une élue revient sur la Fondation. Où en est-on pour les campagnes de financement par le mécénat ?

Violaine Sébillotte : suggère d'inviter la présidente de la fondation en commission.

Fin de la séance à 17h30

Compte rendu rédigé par les élu.es CR PULS :

Julien Alerini (UFR09), Laurie Bréban (UFR02), Alice Franck (UFR08), Brigitte Lion (UFR09), Eric Marquer (UFR10), Joseph Rynkiewicz (UFR27), Nathalie Sigot (UFR02).

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

